

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 3 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
15 h 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
0 » 0 ^m soir.	1 » 40 ^m soir.	2 » 51 ^m soir.	3 » 56 ^m soir.	4 » 22 ^m soir.	5 » 51 ^m soir.	10 h. 33 ^m — 11 h. 22 ^m soir.	4 » 39 ^m »
11 » »	5 » 40 ^m »	7 » 34 ^m »	8 » 46 ^m »	9 » 28 ^m »	10 » 55 ^m »	*	2 » 48 ^m soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 15 Mai.

La République française se prononce pour le maintien du ministère. C'est beaucoup assurément ; mais cela ne suffit pas en ce temps de surprises où l'on a vu les adhérents de l'extrême gauche et les bonapartistes se donner la main pour nommer Blanqui.

Il est incontestable que, si le cabinet compte d'énergiques défenseurs, il a des ennemis implacables, les uns ne cherchant qu'à le remplacer au profit des idées radicales ou commandées, les autres n'aspirant qu'à porter le trouble dans les affaires pour y trouver une ombre de chance en faveur de l'Empire.

Toutefois, il est permis d'espérer que les idées de modération auront le dessus. Le ministère se présente, aujourd'hui même jeudi, devant les Chambres sans aucune modification. Avec de la sagesse et de la clairvoyance, la majorité comprendra qu'elle doit le soutenir contre les exaltés de la gauche et contre les conspirateurs bonapartistes.

Le Temps raconte en ces termes les délibérations du Conseil des ministres, dans sa réunion d'avant-hier, mardi :

Le conseil ne s'est occupé que des affaires courantes ; mais, avant et après la séance, les ministres se sont entretenus entre eux, et avec M. le président de la République, des diverses questions que la rentrée de la Chambre met à l'ordre du jour.

Nous avons lieu de penser, à ce sujet, que les difficultés dont quelques journaux ont parlé et qui se rapportent, d'une part, à la préfecture de police, de l'autre au retour à Paris paraissent aplanies : le cabinet se présentera sans modification de personnes et affirmera, s'il est interrogé, que l'affaire de la préfecture de police est absolument indépendante de celle du retour à Paris.

Si une fraction du centre gauche du Sénat réclame des garanties, le gouvernement dira qu'il les offre suffisamment par sa composition actuelle, son attitude passée et son programme, et qu'il demande en conséquence un témoignage de confiance sur cette question.

En ce qui touche la préfecture de police, le cabinet a toujours l'intention de la réorganiser, mais c'est là une œuvre législative de longue haleine pour laquelle il fera appel à la collaboration de la majorité dans les deux Chambres.

Dans ces conditions, les choses restent en l'état et le conseil ne se réunira probablement plus avant samedi ; il y aura seulement, jeudi matin, à l'occasion de la rentrée de la Chambre, conseil de cabinet, présidé par M. Waddington.

Tous les journaux constatent que, si les difficultés s'aplanissent définitivement, c'est à l'intervention active de M. Calmon que ce résultat sera dû.

On lit dans la France.

À la présidence, on nie qu'il y ait une crise ministérielle ouverte.

Voici cependant exactement l'état de la question : nos lecteurs jugeront si nous avons eu tort de dire que le ministère marchait à une dislocation inévitable et prochaine.

Trois ministres, MM. de Freycinet, Tirard et Lepère, — M. Tirard, avant son départ pour Marseille, — se sont déclarés adversaires du projet de loi qui doit retirer au conseil municipal de Paris le vote du budget de la préfecture de

police.

M. Léon Say se flatte d'avoir avec lui dans l'autre camp tous le reste du cabinet.

Au dernier conseil, le dissentiment s'est accentué de telle sorte que nous en avons été instruits.

MM. Waddington, Léon Say et leurs amis se sont émus des révélations de la presse, et ont arrêté le plan que voici :

1^o Déclarer et faire déclarer par les journaux amis qu'il n'y a aucune connexité entre le projet de loi dit de « garantie » et l'éventualité du retour des Chambres à Paris ;

2^o Cela bien posé, pour ôter toute importance à la discussion qui vient d'avoir lieu en conseil, ajourner successivement les deux questions, celle du retour en soulevant devant le Sénat une difficulté de local, celle des garanties en déclarant aux Chambres que la question n'est pas mûre.

Sur ce dernier point, un avis a même été ouvert, qui donnerait naissance, pense-t-on, à un compromis.

Un des hommes politiques qui s'emploient le plus activement pour apaiser le conflit aurait émis l'idée de former un ministère de la police, qui dès lors échapperait à l'action du conseil municipal de Paris pour entrer dans le rayon d'influence du Parlement.

M. Calmon, sénateur, s'emploie de son mieux à grouper une majorité pour soutenir ces différentes résolutions.

On veut faire durer le cabinet.

Il y a cependant un fait indéniable, c'est que sur une question de politique intérieure intimement liée, quoi qu'on en dise aujourd'hui, à celle du retour à Paris, trois ministres, au moins, se sont nettement séparés de leurs collègues.

Garder un cabinet dans ces conditions, ce ne serait point, pour une majorité, le soutenir, mais le tolérer.

La crise est donc ouverte.

M. Calmon est bien inspiré, en voulant rétablir la bonne harmonie dans le cabinet.

Dimanche a eu lieu au cirque Fernando une réunion privée d'environ deux mille personnes. M. Clémenceau y a rendu compte de son mandat de député.

La réunion a acclamé Blaqui, président d'honneur.

M. Clémenceau prenant la parole a rappelé dans quelles circonstances avait été élue la majorité actuelle. Il a qualifié le 15 mai une insurrection des classes dirigeantes contre la nation. Il a constaté que la constitution actuelle n'est pas l'idéal républicain, mais il faut l'accepter et en tirer tout le parti possible. On ne peut pas adresser trop de reproches au gouvernement qui est installé depuis trois mois ; mais il est temps d'agir.

M. Clémenceau voudrait la liberté de la presse, la liberté de réunion et d'association, la sécularisation de l'enseignement, la suppression de la lettre d'obédience, la réduction du service militaire, l'obligation du service militaire pour les séminaristes, la suppression des bourses des séminaires, la séparation de l'Église et de l'État, l'impôt sur le revenu et le libre échange.

L'orateur critique ensuite la conduite du gouvernement dans certaines questions. Au sujet de l'amnistie, il déclare que la question sera reprise ultérieurement. Il critique la faiblesse du gouvernement dans la question de la mise en accusation des ministres du 16 mai ; il traite enfin longuement la question Blanqui dont il blâme la détention : il blâme particulièrement M. Jules Ferry.

Au sujet du retour à Paris, M. Clémenceau trouve que la situation actuelle est impossible. Le gouvernement siège dans un omnibus. Il blâme la conduite du centre gauche du sénat, composé de gens qui ont peur de tout, excepté des fautes qu'ils vont commettre.

M. Clémenceau aborde enfin les lois Ferry ; il estime que l'article 7 est inutile, inefficace, dangereux. Il suffit d'appliquer aux congrégations les lois d'expulsion. Il critique la fausse attitude de M. Lepère devant l'épiscopat, et termine en disant que le gouvernement manque d'orientation. Il estime qu'il vaut mieux effrayer ses ennemis que ses amis. Il serait temps d'entrer dans la vraie politique républicaine. Les divisions du parti républicain peuvent être prévenues seulement en agissant.

Si M. Clémenceau repousse les Lois Ferry, pour respect pour la liberté, il attaque immédiatement l'Église en lui refusant la liberté. C'est de la logique à rebours, c'est-à-dire à la façon de la démagogie. M. Clémenceau est non seulement anti-catholique ; il est surtout ennemi de toute religion. C'est le vrai jacobin autoritaire. Il mérite cependant un éloge : il a la franchise de sa profession.

Le National ne ménage pas M. Clémenceau. « Tout en lapidant le cabinet, dit-il, M. Clémenceau a l'air de s'étonner que le cabinet ne suive pas toutes ses inspirations. Car c'est là la prétention des intransigeants. Ils attaquent le gouvernement, et ils veulent que le gouvernement leur sache gré de leurs attaques. Du reste, nous ne sommes pas fâchés de voir les intransigeants prendre position avant la rentrée. Cela déplaît le terrain parlementaire. M. Clémenceau avait conquis à la Chambre un peu plus d'importance que ne devaient lui en procurer la force et la valeur du groupe qu'il représente. Il croyait avoir renversé M. de Marcère ; il ne sait pas que ce ministre n'est tombé que pour ne pas lui avoir répondu comme il fallait. Il devenait presque un homme politique ; le voilà redevenu l'organe de la Révolution en permanence et le pontife de la petite Église dont M. Blanqui est le saint. On l'a fort applaudi ; tant mieux pour lui ! Il a été franc : tant mieux pour nous ! »

Le Moniteur universel s'attache, de son côté, à relever les violences de M. Clémenceau contre les classes dirigeantes, qu'il signale à la haine du prolétariat. « Est-ce qu'il n'a pas trouvé derrière lui, en entrant dans la vie, un capital qui lui a permis de se livrer à l'étude, de passer des examens, d'acquiescer un talent qui fait de lui, par rapport à l'homme des classes populaires, un privilégié et un aristocrate ? »

Laissons donc là ces expressions de nouvelles

conches, de classes dirigeantes, qui n'ont dans l'état présent de nos mœurs, dans la constitution actuelle de notre société, ni fondement, ni raison d'être. Il n'y a pas de classes en France, sauf dans les gares de chemins de fer. La loi n'en reconnaît point d'autres. Partout ailleurs, il n'y a que des Français, distingués entre eux par le travail, par le mérite, par les avantages inévitables qui découlent de la fortune ou de l'éducation. M. Clémenceau est un bourgeois qui a profité de tous les avantages dont jouissent ceux qui ont la chance de naître dans la bourgeoisie. Il lui sied mal, à ce titre, de parler des classes dirigeantes et de leurs prétendus privilèges.

D'après le Journal des Débats, le discours de M. Clémenceau est un cri de guerre contre le cabinet, et aussi contre le parti républicain.

Nos opinions libre-échangistes ne doivent pas nous empêcher de reproduire la lettre suivante adressée à la France par M. Estancelin. Cette lettre permet de constater que les protectionnistes auraient tort de compter les princes d'Orléans parmi leurs prosélytes. Quant aux arguments protectionnistes de M. Estancelin, ils tombent d'eux-mêmes devant les exigences généreuses du progrès économique :

Paris, 12 mai 1879.

Monsieur le directeur,

Dans un article intitulé : Les Princes d'Orléans, et signé Amicus, qui a paru hier dans votre journal, on me fait jouer un rôle qui est absolument contraire à la réalité des choses.

Ce n'est en aucune façon pour contribuer à l'exécution d'un plan politique que « ce bon Estancelin » a ouvert la campagne protectionniste, et présidé « force réunions dans lesquelles on a plaidé la cause » du travail national.

Lorsque les princes d'Orléans ont des résolutions à prendre, qui doivent avoir une influence quelconque sur les phases diverses de leur politique, ils ne me font pas l'honneur de me demander mes avis, et avec une légitime réciprocité, je ne prends conseil que de ma conscience, ou des intérêts de mon pays, lorsque j'ai à agir, ou à parler à mes concitoyens.

J'aime et respecte infiniment les princes d'Orléans, mais je ne les engage en aucune façon dans la campagne économique que je fais en ce moment, et dans laquelle je me rencontre avec mon compatriote, M. Poyet-Quertier, plus étonné que moi de se voir transformé en leader orléaniste.

La vérité, c'est que ce sont des républicains et des, plus avancés qui, les premiers, et avec cette ardeur, qui caractérise leur parti, ont fait appel à mon concours, et j'ajoute qu'ils me secondent avec la plus grande loyauté, car on ne trouve jamais de lâcheurs dans les rangs des républicains.

Je dois donc constater la participation d'une fraction nombreuse du parti républicain à l'agitation protectionniste, qui se fait sentir par toute la France.

Et, au point de vue des idées politiques que vous défendez, cela a une certaine importance, car soixante-cinq départements, représentés par plus de deux cents sociétés agricoles, s'étant associés à nos vœux, si l'Amicus qui signe dans votre journal disait vrai, il résulterait de cette manifestation une espèce de plébiscite orléaniste du second degré, qui aurait ainsi indiqué les tendances et les vœux de la nation.

Il n'en est rien ; la personne, la cause des princes d'Orléans sont absolument étrangères au mouvement protectionniste.

Dans nos rangs sont des citoyens de toutes les

opinions, royalistes, bonapartistes, républicains, qui, sans préoccupations politiques, débattent pacifiquement, sous le régime républicain, leurs intérêts qui touchent à ceux du pays tout entier.

Ce spectacle a sa valeur dans une époque de liberté; il ne faut pas en diminuer la nature et l'importance en en faisant une manifestation dynastique; on compromet ainsi bien injustement des princes dont personne ne met en doute le mérite et le patriotisme.

Veillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

ESTANCELIN.

SÉNAT

Présidence de M. MARTEL.

Séance du 12 mai.

Le Sénat avait à élire deux secrétaires, en remplacement de MM. de Rainneville et Lacave-Laplagne, démissionnaires. La droite a porté ses suffrages sur les deux démissionnaires qui ont obtenu, le premier 77 voix, et le second 76. Les sénateurs républicains ont voté pour deux membres de la droite, qui ont été élus: M. Lafond de Saint-Mur, par 113 suffrages, et M. Béraldi par 106. Mais M. Béraldi, par lettre lue avant le scrutin, avait décliné toute candidature, en alléguant des raisons de santé. Aussitôt élu, il a donné sa démission de secrétaire. Le Sénat aura donc à faire une nouvelle élection.

Dans un dîner que la chambre de commerce de Marseille a offert au ministre de l'agriculture et du commerce, M. Grandval, président de cette chambre, a prononcé un discours dont nous croyons devoir donner l'extrait suivant:

Le commerce marseillais, attend beaucoup du ministre de l'agriculture et du commerce; il sait qu'il est partisan convaincu des doctrines libre-échangistes qui sont les siennes, et qu'il s'efforcera de triompher des difficultés qui s'opposent à la conclusion des traités de commerce.

La conclusion de ces traités doit être des plus promptes, car le monde commercial et industriel a absolument besoin de savoir sous quel régime il est appelé à vivre, vers quel but doivent tendre ses efforts, de connaître enfin les voies qui seront ouvertes à son activité. De grands débats doivent prochainement assurer pour de longues années l'avenir économique de notre pays; la vie commerciale est pour ainsi dire tenue en suspens, l'esprit d'entreprise se trouve paralysé au grand détriment du développement de la richesse publique.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce, a pris ensuite la parole; après avoir remercié la chambre de commerce de Marseille de la réception empressée et courtoise qu'elle vient de lui faire, et rappelé que cette chambre est la plus ancienne des chambres de commerce françaises, M. le ministre a ajouté:

« Les encouragements qu'elle donne au ministre lui sont un appui pour remplir des fonctions dont il ne se dissimule ni l'importance ni la responsabilité. Au moment où la question des traités de commerce va être portée devant le Parlement, où la question des échanges et des autres doctrines économiques vont plaider leur cause devant le pays, le ministre a été heureux de répondre à l'invitation qui lui était faite au nom de la ville de Marseille dont les opinions libre-échangistes lui sont connues.

« Ces opinions, comme homme et comme ministre, il les a étudiées et se les est assimilées. Il leur a apporté plus que son adhésion: il leur a apporté son concours et les a soutenues. Aujourd'hui c'est à Marseille qu'il les défend; demain ce sera à Lille où sur cette grave question on ne pense pas comme à Marseille.

« Personne dans cette assemblée ne se dissimule combien est complexe ce grand sujet qui paraît produire dans certaines nations un mouvement de recul. Or le principe des échanges internationaux n'est possible qu'avec le principe de la réciprocité.

« Si, maître absolu de choses, le ministre par une déclaration, un mot, un signe, pouvait du même coup ouvrir les portes de la France à l'étranger et obtenir pour la France que l'étranger ouvre ses portes toutes grandes, ce mot il le dirait; mais il n'entend pas ouvrir ses portes à qui ferme les siennes. »

INFORMATIONS

La cour de cassation, chambres réunies en chambre du conseil, sous la présidence de M. le premier président Mercier, a statué sur la poursuite disciplinaire formée par M. le garde des sceaux contre M. de Larralde-Diostégny, président du tribunal civil de Bayonne, inculpé de s'être associé à une manifestation politique,

à Biarritz, le 15 août 1878, en assistant à une messe et en signant une adresse à l'ex-prince impérial.

Après le rapport de l'affaire présenté par M. le conseiller Pont, l'interrogatoire de M. de Larralde-Diostégny par M. le premier président, les réquisitions de M. le procureur général Bertaud et les observations de M. Sabatier, avocat de M. le président de Bayonne, la cour a appliqué à ce magistrat la peine de la censure simple, en vertu de l'article 50 de la loi du 20 avril 1810.

M. Bonnet-Duverdier vient de faire sa rentrée sur la scène politique dans une réunion tenue dimanche, au théâtre des Variétés, à Lyon.

Naturellement, M. Blanqui a été nommé président d'honneur de cette séance, dans laquelle M. Bonnet-Duverdier a fait connaître sa conduite passée et formulé son programme à venir. Voici ce qu'il a dit de la question Blanqui:

Le pouvoir interviendra-t-il ou s'abstiendra-t-il? On l'ignore. En tous cas, la Chambre ne peut que valider l'élection Blanqui; autrement elle porterait atteinte au suffrage universel.

Et pourquoi le repousserait-on? Ceux qui comme Blanqui, se sont insurgés, l'ont fait avec raison.

On assure que l'impératrice Eugénie a reçu des nouvelles satisfaisantes du prince Louis-Napoléon.

CHRONIQUE LOCALE

Nous apprenons avec le plus grand plaisir et nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs la nouvelle et flatteuse distinction que vient de recevoir un de nos compatriotes, M. Joseph Baudel, ancien professeur au lycée de Cahors, aujourd'hui censeur des études au lycée de Saint-Omer.

A l'occasion de l'Exposition universelle, un arrêté ministériel en date du 14 octobre 1878 a constitué une commission chargée de « désigner les membres de l'enseignement public qui ont participé aux expositions collectives du ministère de l'instruction publique et de la ville de Paris, et dont les travaux ont contribué à motiver les grands prix décernés par le jury international à ces expositions. »

Cette commission, — dit le *Journal officiel* — a procédé, avec le plus grand soin, à l'examen des travaux exposés. Après de longues et nombreuses séances, elle a remis ses propositions à M. le ministre et la liste des récompenses a paru le 11 mai.

Parmi les vingt-huit membres de l'enseignement secondaire des lettres, récompensés par ce jury, nous trouvons M. Baudel, à qui est décernée une médaille d'argent.

Nous adressons nos plus chaleureuses félicitations à notre compatriote et ami, qui a laissé dans notre ville de si bons souvenirs, et nous rappelons avec plaisir qu'avant d'être lauréat du ministère de l'instruction publique à l'Exposition universelle, M. Baudel a été lauréat de la *Société des Études du Lot*.

Nous nous empressons de rectifier une erreur que contient notre avant-dernier numéro.

L'excellent professeur de septième, M. Pech, a été élevé, non à la deuxième, mais à la première classe de son emploi.

Concours régional d'Agen

CONCOURS HIPPIQUE

7^e Catégorie. — Mâles de pur sang et de demi-sang entiers, âgés de 3 ans.

2^e prime et 200 fr. Baron de Roussy, à Bèlaye (Lot).

3^e prime et 200 fr. M. Caviolle (Jules), à Cahors.

CONCOURS MUSICAL D'AGEN.

Division supérieure: Le premier prix avec éloges et médaille d'or, a été obtenu par la Société chorale de l'*Harmonie toulousaine*.

ORPHÉONS. — LECTURE A VOIE

2^e Section.

3^e prix. — Orphéon de Saint-Joseph, de Gourdon.

3^e Division. — 1^{er} Section.

Mention honorable. — Orphéon Saint-Joseph, de Gourdon.

2^e Division.

1^{er} prix. — Les Artisans Réunis de Figeac.

COUR D'ASSISES

Audience des 12 et 13 Mai.

Affaire Marie-Anne Gaubert, dite Eugénie, et Marie Gaubert, veuve Gosmann. — *Assassinat*.

Marie-Anne Gaubert, dit Eugénie, âgée de 11 ans, sans profession, domiciliée à Laburgade, est accusée d'assassinat, sur la personne de son frère Jean Gaubert, âgé de 28 mois;

Marie Gaubert, veuve Gosmann, âgée de 37 ans, couturière à Laburgade, mère d'Eugénie et de la victime, Jean Gaubert, est accusée de complicité dudit crime.

Déclarée coupable par le jury, la fille a été acquittée comme ayant agi sans discernement, mais renvoyée dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 20 ans accomplis.

La mère a été reconnue coupable de complicité avec circonstances atténuantes. En conséquence, elle a été condamnée à cinq ans de travaux forcés.

Ministère public: M. Cazabonne, substitut. Défenseurs: De la fille, M^e Salgues de Geniès; de la mère M^e Munin-Bourdin.

Audience du 13 mai.

Affaire Delsahug. — *Assassinat*.

Le nommé Delsahug (Auguste), cultivateur à Durbans, arrondissement de Figeac, est accusé d'assassinat sur la personne de son cousin, François Delsahug. Le prévenu est en fuite. Il a été condamné à la peine de mort par contumace.

Les lycéens ont commencé leurs promenades militaires. Jeudi dernier, une division de 40 élèves montait le Boulevard, tambours et clairons en tête. Belle tenue sous les armes, ma foi! Tous nos compliments aux élèves et aux instructeurs.

Sur les instances du ministre de l'instruction publique, les lycées, collèges et autres établissements scolaires qui possédaient des fusils du modèle 1866, système Chassepot, destinés à l'instruction militaire des élèves, sont autorisés à les échanger contre des fusils du modèle 1874, système Gras.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

- Mathématiques élémentaires.
 - Anglais. — 1^{er} Vasticar; 2^e Delfour.
 - Philosophie.
 - id. 1^{er} Ségol, H.; 2^e Valat, F.
 - Allemand. — 1^{er} Nouvelles; 2^e Vasticar.
 - Mathématiques préparatoires.
 - Mathématiques. — 1^{er} de St-Vigor; 2^e Gayet.
 - Rhétorique.
 - Anglais. — 1^{er} Pébissé; 2^e Roche.
 - Allemand. — 1^{er} Calmeilles; 2^e Lescale.
 - Seconde.
 - Version grec. — 1^{er} Marataech, V; 2^e Rossignol.
 - Troisième.
 - id. 1^{er} Talou; 2^e Bariéty.
 - Quatrième.
 - Orthographe. — 1^{er} Bergon; 2^e Delbouis.
 - Cinquième.
 - id. 1^{er} Vieussens; 2^e Arbonys.
 - Sixième.
 - id. 1^{er} Gaston; 2^e Bénéch, W.
 - Septième.
 - Version latine. — 1^{er} Marbot; 2^e Combes.
 - Huitième.
 - Calcul. — 1^{er} Sers; 2^e Lespinet.
 - CLASSE PRIMAIRE. 1^{re} division.)
 - Lecture. — 1^{er} Gratacap; 2^e Tarayre.
 - 2^e division.
 - id. 1^{er} Calmels; 2^e Bécays.
 - 3^e division.
 - id. 1^{er} Théron; 2^e Palame, G.
 - 4^e division.
 - id. 1^{er} Moutier; 2^e Lanteirès, P.
 - Enseignement secondaire spécial.
 - 2^e année.
 - Histoire. — 1^{er} Dentraygues; 2^e Bouloumié.
 - 4^{re} année.
 - Exercices français. — 1^{er} Labro; 2^e Combebias.
 - (Année préparatoire.)
 - id. Bucamp; 2^e Souleilhou.

Le Proviseur, VASTICAR.

Toujours des chiens enragés. Hier, Cahors était en émoi; un chien atteint d'hydrophobie parcourait la ville, mordant tous les animaux

de même espèce qu'il rencontrait sur son passage. On n'en compte pas moins d'une vingtaine.

Il a été tué par un gendarme, près de la Mairie. Tous les autres chiens ont été abattus.

On nous écrit de Castelnau:

La foire du 12 mai, tenue à Castelnau, n'a pas été belle. Il y avait cependant beaucoup de vendeurs; mais peu d'acheteurs. Les paysans, fort en retard pour les travaux des champs, s'y sont trouvés en petit nombre.

Sur le marché aux hœufs, on ne comptait que 100 paires, dont 30 ont été vendues à des prix faibles. Il y avait environ 500 moutons ou brebis, qui ont été tenus à des prix assez élevés. Les veaux se sont vendus à raison de 1 fr. 05 le kilo, poids vif. Les cochons à 47 fr. les 50 kil.

Il y a eu une forte hausse pour les grains; les 80 litres se sont vendus à 21 fr. 50.

Cette hausse s'explique par la mauvaise apparence des récoltes. Il est à croire que ce prix ne se maintiendra pas; car le beau temps que nous avons en ce moment fait disparaître cette couleur jaunâtre que les blés avaient prise.

Le cultivateur se rassure déjà.

Le sieur Guiral, soldat au 7^e de ligne, condamné à 5 ans de réclusion et à la dégradation pour vol, a défilé mardi matin, sur les allées Saint-Michel, à Toulouse devant un détachement de tous les corps de la garnison.

Les réservistes et les territoriaux, convoqués, chaque année, pour leur stage d'instruction, s'étant plaints de ce qu'il leur était impossible, ou du moins très difficile, de prendre les soins hygiéniques, même les plus élémentaires, pendant leur séjour sous les drapeaux, tant est défectueuse, à ce point de vue, l'installation des casernes, l'autorité militaire, justement émue de ces plaintes et du mauvais état sanitaire d'un grand nombre de garnisons, vient de décider qu'un système de bains chauds serait installé dans toutes les casernes. La méthode par aspersion, est celle qui sera probablement adoptée, comme donnant les meilleurs résultats et étant la moins coûteuse. Elle permettrait à tous les hommes d'un régiment de prendre un bain chaud au moins deux fois par mois. Des instructions ont, en outre, été données pour que les écoles de natation soient réorganisées de manière que les hommes puissent y être exercés aussitôt que la saison permettra l'usage des bains froids. On espère, par ces mesures, améliorer l'état sanitaire des troupes permanentes et donner satisfaction aux hommes de la réserve l'armée active ou de l'armée territoriale pendant la période de la convocation annuelle.

Le ministre de la guerre vient de donner en communication aux commandants de corps d'armée le projet de loi sur l'avancement dans l'armée, qui doit être bientôt déposé sur le bureau de la Chambre des députés. Le ministre a invité les commandants de corps d'armée à lui faire part le plus tôt possible des observations que leur suggérerait la lecture de ce projet qui vient, d'ailleurs, d'être soumis à l'examen du conseil d'Etat.

Il y a quelque mois, la légion de gendarmerie mobile avait dû fournir un détachement pour secourir la gendarmerie départementale impuissante à réprimer les actes de brigandage dont étaient victimes les habitants de nos frontières des Pyrénées.

Ce détachement vient de rentrer à Versailles. La sécurité est assurée sur toutes les routes.

Plusieurs bonapartistes de marque, notamment MM. Lenglé, Jules Amigues et Robert Mitchell, sont en ce moment à Toulouse, où ils fêtent l'élection de M. Niel à Muret. Il y a eu banquet dans le local d'un bal public.

Les Frères, que le conseil municipal de Poitiers avait expulsés de l'école communale de Saint-Hilaire, ont ouvert une école libre, lundi dernier dans le faubourg de la Tranchée. Dès ce jour-là, cent vingt de leurs anciens élèves ont repris leurs cours. Aujourd'hui ils en ont cent quatre-vingt-cinq sur deux cents qu'ils en avaient auparavant. L'instituteur laïque compte à peu près une vingtaine d'élèves, dont cinq seulement qui ont quitté leurs anciens maîtres.

SOCIÉTÉ PHILOTECHNIQUE.

Conférence sur l'Université de Cahors

Par J. Malinowski.

(Fin).

Cependant la roche Tarpéienne était près du Capitole. Ces savants professeurs qui firent la réputation de l'Université de Cahors, donnèrent l'exemple des abus qui devaient causer sa ruine, en cherchant à transmettre leurs places à leurs héritiers naturels. Guillaume Bénédicti, nommé conseiller au parlement de Bordeaux, fit donner sa chaire à son fils Talabar qui n'avait aucun talent.

Antoine de Peyrosse devint le chef d'une longue suite de professeurs appartenant à sa famille.

A cette époque, 1466, fut créé un troisième collège dit de Saint-Michel, par Jean Rubei, archidiacre de l'église de Cahors (1).

Nous voici au XVI^e siècle, siècle de François I^{er}, siècle des guerres d'Italie et de la Renaissance; mais en même temps aussi, siècle des guerres de religion qui bouleversèrent la France sous les règnes des derniers Valois.

L'Université de Cahors conservait encore tout son lustre. Les professeurs les plus célèbres de cette époque sont Goveia, portugais de naissance, Jean Nicolas de Gimont, Gaston de la Marthonie, qui devint plus tard évêque de Dax, Jean-Pierre Rebuffe surnommé comte des-Bois, Pierre Grégoire de Toulouse, François de Roaldès, véritable puits de science. Il faut ajouter à ces noms illustres Jacques Cujas également toulousain, méconnu dans sa patrie, qui ne fit que passer, comme un brillant météore, sur l'horizon de Cahors, attiré vers la capitale par son puissant protecteur le chancelier Seguier (2).

Le XVII^e siècle ne fut pas sans gloire pour l'Université de Cahors, dont les professeurs distingués se nommaient : Marc-Antoine Dominiaci, Jean Lacoste, connu dans le monde savant sous le nom latinisé de Janus Acosta; Gerard de Vazis, qui devint recteur de cette Université; Edmond Méville, à la fois profond jurisconsulte et élégant poète latin.

On introduisit à cette époque un grand perfectionnement, par l'établissement d'une chaire de droit français; on n'avait enseigné jusqu'alors dans les facultés, que le droit romain et le droit canon. C'est Pierre Olive (Petrus Olivanus) né à Cahors, qui enseigna le premier le droit français à l'Université. Ce savant professeur, non-seulement forma de bons élèves, mais il défendit aussi, vigoureusement, les droits des Universités en général contre les empiétements et les prétentions des Jésuites.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails de cette lutte juridique qui eut un certain retentissement en France; il suffira de dire que les Jésuites introduits à Cahors par Mgr Siméon de Popian, en 1630, s'établirent au collège de Saint-Michel, aujourd'hui Lycée de Cahors.

Les élèves de ce collège ou collégiats, comme on disait alors, furent transférés dans une propriété connue sous le nom de prieuré de Saint-Baise, qui leur fut livrée avec le beau jardin y adossé (3).

Le collège des Jésuites compta bientôt un grand nombre d'élèves. Ils avaient un professeur de théologie qui comptait dans la faculté avec les professeurs des ordres mendiants. Et la faculté des Arts leur fut livrée entièrement.

C'était donc eux qui préparaient les élèves à la maîtrise des arts, grade correspondant à celui de bachelier ès-lettres.

Les intendants de la province et les consuls de Cahors, conçurent vers cette époque, le projet de construire un local spécial pour l'Université. Les fonds furent vite rassemblés et le palais universitaire s'éleva sur le bord du fossé de la ville, en face la promenade Fénelon, autrefois cimetière des pauvres (4).

Ce bâtiment, assez spacieux, occupait tout l'emplacement qui se trouve entre la rue Fénelon et la rue du Cheval blanc. Du côté de l'est il était limité par une rue qui n'était que le prolongement de la rue Fondue, encore aujourd'hui désignée sous le nom de rue de l'Université.

Quant au palais lui-même il fut vendu révolutionnairement en 1794, et complètement transféré. On n'y voit rien attestant son ancienne destination, sauf une tour ronde couverte d'un

toit conique, qui renferme un escalier tournant, en pierre. Le reste a été approprié en habitations ordinaires.

La tour élevée qui dominait ce bâtiment du côté du fossé et où se trouvait l'horloge, a disparu complètement; l'on chercherait en vain les vastes salles des cours, divisées aujourd'hui par des murs de refends et des cloisons. *Nec locus ubi Troja fuit.*

Nous arrivons au XVIII^e siècle; on était las à ce moment de tout ce qui était ancien, et on cherchait à démolir les institutions existantes sans savoir au juste ce que l'on mettrait à leur place. Cahors était déjà une ville sacrifiée sous le règne de Louis XIV; non-seulement le chef de l'administration, l'intendant de la Haute-Guienne, résidait à Montauban, mais la cour des Aides, le premier tribunal de la province, y avait été transférée aussi.

L'Académie des sciences, des inscriptions et belles-lettres, qui réunissait à cette époque les hommes les plus instruits de la province, était formée également à Montauban. L'industrie et le commerce commençaient à se développer sur une grande échelle dans cette ville de création nouvelle, tandis que l'antique Divona restait stationnaire avec ses ruines de l'époque gallo-romaine, et ses remparts du moyen-âge. Elle n'avait plus pour tout ornement et pour seule ressource que son Université, qui y attirait encore des étudiants assez nombreux.

Hélas! l'inevitable fatalité voulut que cet unique avantage lui fut arraché vers le milieu du XVIII^e siècle. Depuis fort longtemps le parlement de Toulouse voyait l'Université de Cahors de mauvais œil. Il s'interposait à tout propos entre l'évêque qui était conservateur et protecteur de cet établissement et le corps enseignant. Il contestait à ce prélat le droit de présentation pour l'importante chaire de droit français, qui était le point de mire des jeunes docteurs cadurciens.

Ce même parlement provoquait des visites dans les collèges de Cahors pour constater le triste état de ces maisons, où les boursiers n'étaient pas logés, excepté au collège Pélegri, et cela à cause du mauvais état des locaux, et faute d'argent pour les réparations les plus urgentes. Il est certain que l'Université de Cahors avait besoin de grandes et radicales réformes, elle manquait de bibliothèque; on jardin botanique et un laboratoire de chimie étaient indispensables pour une faculté de médecine.

Les places de professeurs de cette faculté étaient données sans concours parce que dans ce temps il n'y avait pas, à Cahors, sept docteurs en médecine, nombre exigé pour ces épreuves.

Mais ce n'était pas seulement à la faculté de médecine que les choses se passaient ainsi: A la faculté de droit les mêmes abus étaient aussi signalés, et quoique les chaires fussent données après un simulacre de dispute, la faveur constituait trop souvent le principal mérite des candidats.

Ce favoritisme marqué provoqua une critique amère sous forme d'une comédie, intitulée *Scatabronda*. Le principal personnage de cette pièce drôlatique est un professeur de droit de l'Université (5).

Je n'analyserai pas cette comédie écrite en patois quercyain et en dialecte de Montauban, il suffit de constater que *Scatabronda* ridiculisa fortement l'Université de Cahors, et en France, comme vous le savez, le ridicule tue.

C'était une flèche empoisonnée, lancée par une main inconnue, contre le vieil édifice de Jean XXII, et le coup fut mortel.

En 1730, arriva à Cahors M. de Maniban (6) premier président du parlement de Toulouse, magistrat très-estimé par son savoir et son intégrité; il se montra implacable et c'est sur son rapport principalement, que le gouvernement de Louis XV supprima l'Université de Cahors, par son édit du mois de juin 1751.

Assurément, il y avait des abus et des imperfections dans cet établissement, mais il fallait les réformer et non pas détruire une institution qui existait depuis quatre siècles, et qui avait rendu tant de services.

Depuis lors, languissante et stationnaire, Cahors, victime des autres villes de la région, qui ont su profiter des circonstances pour s'agrandir et s'enrichir, semble porter le deuil de son

Université, cette noble création de l'immortel Jean XXII.

1. Ce collège était placé là où est actuellement le lycée; cet endroit se nommait alors *Faubourg du Portail-Garrel*.

2. Cujas n'a enseigné à Cahors qu'une année, 1551.

On connaît la fière et laconique réponse qu'il envoya de Cahors aux capitouls de Toulouse, qui l'engageaient à revenir dans sa ville natale, et à prendre la chaire qu'on lui avait refusée auparavant: *Frustra absentem requiritis quem presentem neglexistis, Valet.*

3. Où se trouve actuellement l'Evêché de Cahors.

4. Le cimetière des pauvres était un champ vague, s'étendant depuis le fossé de la ville jusqu'à l'Allée des Soupirs. C'était le Pré-aux-Clercs de Cahors. On jouait là les mystères et les étudiants s'y exerçaient à la gymnastique.

5. Sous ce nom baroque les contemporains reconnaissent facilement un certain Jacques Berrié, professeur de la faculté de droit de Cahors, connu dans la ville par son avarice et son originalité.

6. Joseph Gaspard de Maniban est un des fondateurs de l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse. Dans sa mission relative à l'Université de Cahors, il avait pour collègue M. Le Mazuyer, avocat général du même parlement.

BULLETIN AGRICOLE

Nous avons en l'heureuse chance, dans le Lot, d'échapper à la gelée des vignes. Il n'en est pas de même dans les Charentes et sur d'autres points.

La gelée y a sévi, ces derniers jours. On sait que précédemment elle avait atteint, dans le courant du mois d'avril, plusieurs départements du Bas-Midi.

On écrit de Matha (Charente), le 11 mai :

Ce matin, nous avons subi une gelée désastreuse: le thermomètre est descendu à un degré au-dessous de zéro. Je viens de parcourir à pied une cinquantaine d'hectares de vignes, généralement peu susceptibles: plus de la moitié des « formances » a été atteinte. 1879 n'a pas voulu faire mentir ses devancières: 1873, 1867, 1861 et 1855, car, mathématiquement, voici plus d'un quart de siècle, qu'il gèle en mai *tous les six ans*.

Les renseignements que je reçois des communes du canton, permettent d'estimer à la moitié, ce qui a été enlevé. En tenant compte du mal fait par le verglas et le phylloxera, on peut dès aujourd'hui, conclure que la récolte de 1879, pourra à peine être comparée à celle de 1873, dont la production totale s'éleva dans les Deux-Charentes à 2.500.000 hectolitres, le quart d'une année.

Vins. — Il n'y a pas de changement à signaler dans les transactions.

La consommation est toujours fort restreinte, et la température bizarre que nous subissons n'est pas faite pour l'activer.

Comme conséquence de cette stagnation, notre commerce montre un éloignement prononcé à de nouveaux achats; il vit sur ces stocks, et demeure sur la défensive, espérant une baisse qui devient de plus en plus problématique.

Les nouvelles, en effet, que nous recevons de nos départements viticoles présentent la situation sous un jour assez fâcheux.

Touté la région Sud et Sud-Ouest, après les froids du mois dernier, se trouve affectée par un état constant d'humidité très défavorable à la plante, et, de toutes parts, le vigneron formule des plaintes relatives à une végétation défectueuse.

Le soleil, il est vrai, est un grand guérisseur; quelques beaux jours apportent souvent un prompt remède, et ce, d'autant mieux que rien n'est perdu; nous n'en sommes encore qu'aux inquiétudes, inquiétudes qu'ils faut s'empresse de reconnaître dans ce qu'elles ont de justifié.

Voici nos cours: Vins de soutirage, 155 à 165 fr. la pièce dans Paris, suivant mérite.

En entrepôt, vins de 1877: Cher... la pièce 95 à 105 Narbonne... l'hect. 40 à 45 Roussillon... — 45 à 55 Espagne... — 40 à 50

Vins de 1878: Cher... la pièce 75 à 90 Charente... — 85 à 95 Bourgogne... le moids 80 à 100 Sologne blanc... la pièce 40 à 45 Aramonts... l'hect. 30 à 35 Montagnes... — 35 à 40 Narbonne... — 40 à 45 Roussillon... — 45 à 55

Espagne... — 40 à 50 Sicile... — 40 à 50 Italie... — 35 à 45

On écrit de Perpignan, 10 mai :

« La rigueur extraordinaire de la température ramène vers nos climats les hirondelles qui, déjà, avaient émigré vers le Nord. C'est pitié de voir depuis quelques jours ces pauvres oiseaux, qui s'abattent sur la ville et les environs, chercher des abris jusque dans l'intérieur des habitations. Un grand nombre meurent de froid et de faim, et comme s'il n'y avait pas assez des rigueurs de l'atmosphère pour détruire des animaux aussi utiles, les enfants leur font une guerre acharnée et les tuent partout où ils les trouvent »

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 14 mai, soir.

La Révolution française annonce que M. Madier-Montjau et plusieurs de ses collègues se proposent de déposer un amendement ayant pour but d'exprimer le sentiment de l'extrême gauche sur les projets de M. le ministre de l'instruction publique.

M. Madier-Montjau et ses amis demanderont la suppression du droit d'enseigner pour toutes les congrégations religieuses sans exception.

« Nous sommes même autorisé à assurer, » ajoute la Révolution française, que l'honorable député de la Drôme prononcera, à cette occasion, un discours magistral sur la matière » et affirmera, en présence du projet batarde de M. Ferry, les véritables principes et les véritables aspirations du parti républicain. »

D'après le même journal, l'extrême gauche se réunira avant la rentrée, sur l'initiative de M. Louis Blanc, pour arrêter une ligne de conduite nettement énergique « en présence des graves événements qui peuvent se préparer. »

Le journal la Révolution française a été condamné aujourd'hui à trois mois de prison et 3,000 fr. d'amende pour outrage à la religion par la cour d'assises qui a statué définitivement.

Bourse de Paris.

Cours du 15 Mai

Rente 3 p. %..... 79 55
— 3 p. % amortissable. 81 70
— 4 1/2 p. %..... 110 00
— 5 p. %..... 113 75

VALEURS DIVERSES au comptant.	GLOTURE du 14 mai	GLOTURE précédente
Banque de France.....	3.040 »	3.028 »
Crédit foncier.....	768 78	761 28
Orléans-Actions.....	1.185 »	1.185 »
Orléans-Obligations.....	380 »	379 »
Suez.....	722 80	737 75
Italien 5 %.....	79 30	79 10

Contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier possèdent une efficacité certaine. — Dépôts dans les Pharmacies.

SAISON DE PRINTEMPS

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celle qui craignent le retour des maladies chroniques ou qui sont incommodées par le sang (apoplexie), la bile ou les humeurs, trouveront dans le Chocolat de Desbrière un purgatif agréable et très efficace. Il se vend dans les pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature Desbrière, car il y a des contrefaçons.)

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DIT

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux. Dépôts dans les principaux établissements.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la maison Abel Pilon (A. le Vasseur, gendre et successeur). Cette administration dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le Crédit littéraire et musical présente en effet des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, de PIERRE LAROUSSE. 16 gros volumes in-4^e. Prix: 600 fr., payables 20 francs par mois. — Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, Paris.

LITTRÉ. — Dictionnaire de la Langue française et supplément. 5 vol. in-4^e. Prix: 112 francs, payables 20 francs par 4 mois. — Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Dictionnaire des Célébrités de la France, classées par ordre alphabétique et par département. 1 gros vol. in-8^e. Prix, relié: 16 fr.

— Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Guerres de la Révolution et du Premier Empire. 13 volumes in-8^e contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix: 100 francs, payables 20 fr. tous les 4 mois. — Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, Paris. 1

Librairie FIRMIN DIDOT & Co, 56, rue Jacob, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE
Journal de la Famille

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND. L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à simplifier des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT & Co, rue Ja-

cob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettres recommandées.

Prix pour les départements:

1^{re} édition: 3 mois 3 fr. 50; 6 mois: 7 fr. 42 mois 14 fr.
4^e édition avec une gravure coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS
Sera à Cahors, du 1^{er} au 5 de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

ELIXIR DENTIFRICE LEUCODONTE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE AU QUINQUINA
Pour blanchir les Dents et raffermir les Gencives
Ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins

Admis à l'Exposition universelle de 1878. Ces dentifrices préparés avec un soin minutieux, doivent au choix des substances qui les composent les propriétés hygiéniques que chacun se plaît à leur reconnaître. — La boîte, 1 fr. 50, 3 et 5 francs. — Le flacon, 1 fr. 50, fr. 3 et 5 fr.

Dépôt dans les principales Parfumeries.

Pour tous les extraits et articles non-signés
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

POUR FAIRE FORTUNE Demandez la **CLEF DE L'UNION FINANCIÈRE** du **JOURNAL DE LA BOURSE** (104, rue Richelieu, Paris). Envoi f^o de la Brochure.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

COMPLÈMENT FACULTATIF DU MUSÉE DES FAMILLES

MODES VRAIES TRAVAIL EN FAMILLE

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries colorées, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnements en Broderie. — Paris, 7 francs par an; Départements franco, 8 fr 50; avec le *MUSÉE*, 13 francs et 16 francs. On s'abonne au *Journal du Lot*.

Bureau: 29 rue Saint-Roch, Paris.

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites: un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. *Moralité irréprochable.* Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamel, Paul Celniers, R. de Navery, Verne, etc. Illustration, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1878 (45^e année de la collection) est en vente.

Collection: les 30 premiers volumes, chacun, 4 francs, port en sus; les volumes suivants, 31 à 42, Paris, 6 francs, et 7 fr. 50. Les volumes 43 à 45, 7 francs; Départements, 8 fr. 50 franco.

ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN CONTRE 50 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

**MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS**


A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: LECOQ ET BARGOIN.



Dépot chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

RECUEIL

DE

Vieilles Chansons Quercynaises
par M. DAYMARD,

Ingénieur civil à Sérignac.

En vente à Cahors, à la Librairie JIRMA, Prix: 1 fr. — par la poste 1 fr. 20.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgneons, pince-nez facés à main, bonsoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, canons, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVREURIE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOPHE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTRIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS:

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale: Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le *Journal du Dimanche* commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.

id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

AVIS

Aux Pharmaciens, Droguistes, Photographes,
CHIMISTES, etc., etc.

Eau distillée

15 c. le litre

A l'Imprimerie A. LAYTON, rue Valentré.

20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois
SÉCURITÉ ABSOLUE
Résultats des Années 1875, 1876, 1877 et 1878
Brochure explicative: 60 centimes.
S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 77, rue Richelieu, Paris.

EXTRAIT DE SANG

Les Pilules dragéifiées d'extrait de sang de bœuf, de J.-L.-P. Duroy, pharmacien, lauréat de l'Institut, contiennent le fer même du sang, et tous ses autres principes nutritifs, organiques et minéraux concentrés; c'est donc un fortifiant aussi complet que naturel, reconnu par les médecins, supérieur aux ferrugineux ordinaires, au quinquina, à la viande crue, etc. 4 fr. le flacon, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Dépôt à Cahors, droguerie Vinel.

A VENDRE

Une Machine

A Vapeur Locomobile, d'occasion

De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTÉOUL, forgeron à Soullaguet, par Gourdon.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie
ÉTABLIE À PARIS, RUE DE GRAMMONT
ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE: 160 MILLIONS

Constitution immédiate d'un Capital payable au décès de l'Assuré
PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ÉNTIÈRE
Participation dans les bénéfices de la Compagnie

Augmentation du Revenu
PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie.....	48,412,727 fr.
Arrérages payés aux Rentiers.....	155,543,747 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière.....	17,776,073 fr.

S'adresser pour les renseignements à

M. Bénéche, à Cahors; M. Puél, à Figeac; Lacambre, Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

BAINS ET DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Ecrire: Administration de la C^{ie} concessionnaire

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

LES PÉNITENTS

Origines, Histoire, Statuts des Pénitents du Midi de la France, etc.

Par M. B. MASSABIE,

Curé de N.-D.-du-Puy, à Figeac.

Ouvrage utile non-seulement aux Pénitents, mais à toutes les Confréries d'hommes et aux Corps de métier.

A Figeac, chez l'auteur: 3 fr. 60 (franco par la poste).

A Cahors, chez M. Crayssac, libraire.

Offre d'Agence

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris, Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.